

VACCINATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Recommandations adoptées par le Conseil le 21 mars 2019

Introduction

Malgré les méthodes de prévention mises en place (mesures d'hygiène et vaccination), la rougeole, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière demeurent des problèmes de santé publique. En effet, ces maladies sont particulièrement graves chez les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes âgées, les personnes immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques et les femmes enceintes.

- Selon l'OMS, le nombre de cas de **rougeole** déclarés dans le monde en 2018 a atteint 229 000, soit une hausse de 50 % par rapport à 2017, responsables d'environ 136 000 décès. En France, 2652 cas ont été déclarés entre le 13 février 2018 et le 10 février 2019, et ont conduit à trois décès¹.

- La France comptabilise chaque année entre 600 000 et 700 000 nouveaux cas de **varicelle**, responsables d'environ 3 000 hospitalisations (25 % ont plus de 10 ans) et de 20 décès (70 % des personnes décédées ont plus de 10 ans)².

- La **coqueluche** atteint 60 millions de personnes dans le monde chaque année et provoque 400 000 décès, en particulier dans les pays en voie de développement. Dans les pays où la vaccination est généralisée, l'incidence est faible (0,1 à 3 %) et la mortalité très réduite, mais non nulle. Selon les années, 200 à 600 cas de coqueluche sont identifiés en France chez les nourrissons, dont les trois quarts sont hospitalisés³.

- L'excès de mortalité attribuable à la **grippe saisonnière** en France métropolitaine pendant les 10 semaines de l'épidémie de 2017-2018 a été estimé à 12 980 décès, dont 85 % chez les personnes de 75 ans et plus⁴.

Depuis le début de la saison épidémique 2018-2019 (du 1^{er} novembre 2018 au 13 mars 2019), 1 721 patients ont été admis en réanimation avec des formes sévères ; 52 % des patients étaient âgés de 65 ans et plus, et la majorité présentait des facteurs de risque alors que la couverture vaccinale parmi ces derniers n'était que de 36 %. Parmi les patients admis en réanimation, 210 sont décédés (cinq enfants de moins de cinq ans, 74 patients de 15 à 64 ans et 131 âgés de 65 ans et plus). Au total, environ 7 200 décès sont attribuables à la grippe depuis le début de la saison épidémique 2018-2019.

Chaque année, les épidémies de grippe saisonnière classique représentent un coût pour l'Assurance-maladie à hauteur de 300 millions d'euros, chiffre notamment lié au nombre considérable d'arrêts de travail (environ 6 millions de jours d'arrêt maladie)⁵.

Considérant que :

1- Dans le cadre des vaccinations actuellement recommandées

- l'obligation vaccinale des professionnels de santé a deux objectifs indissociables : protéger les soignants et protéger les patients d'une contamination par le soignant ;
- actuellement, l'obligation vaccinale des professionnels de santé ne s'applique qu'à la prévention d'une maladie grave avec :
 - un risque élevé d'exposition pour le professionnel,
 - un risque de transmission à la personne prise en charge,
 - et l'existence d'un vaccin efficace et bien toléré, dont le rapport bénéfices/risques est largement en faveur du vaccin⁶ ;
- en France, les vaccinations contre la rougeole, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière sont recommandées pour certaines catégories de professionnels de santé, mais il n'existe pas de structure susceptible de vérifier la réalité de cette vaccination, notamment chez les professionnels libéraux⁷ ;
- les doutes à l'égard de la sécurité, de l'efficacité et de l'utilité de certains vaccins atteignent une partie non négligeable des professionnels de santé ;
- les professionnels de santé en poste et en formation sont globalement bien couverts par les vaccinations obligatoires (DTP, hépatite B), avec des taux se situant toujours au-dessus de 90 %⁸ ;
- la couverture vaccinale des professionnels de santé pour les vaccinations recommandées est peu documentée mais serait très insuffisante : rougeole « deux doses » pour les personnes sans immunité connue < 50 % ; rappel coqueluche de l'adolescence < 45 % ; varicelle pour les personnes sans immunité connue < 30 %⁹.

2- Dans le cadre spécifique de la vaccination contre la grippe saisonnière,

- la vaccination contre la grippe est recommandée pour les professionnels de santé en formation ou exerçant en libéral ou dans des établissements ou organismes de prévention ou de soins, mais est lacunaire, limitée et très variable selon les professions : 46 % de vaccinés lors de l'hiver 2016-2017⁵ ;
- la réalité de la vaccination des professionnels de santé contre la grippe n'est pas rigoureusement vérifiée, en raison, notamment, de l'auto-administration fréquente du vaccin ;
- la grippe est habituellement sans gravité chez les personnes jeunes et en bonne santé (c'est-à-dire, chez la majorité des soignants) ; en revanche, elle présente un risque élevé de complications chez les personnes atteintes de maladies chroniques sous-jacentes et les personnes âgées qui représentent une majorité des soignés ;
- les professionnels de santé constituent un groupe à risque majoré d'infection grippale pour eux-mêmes et pour leurs patients⁶ ;
- la grippe des professionnels médicaux et médico-sociaux provoque des arrêts de travail, une baisse de productivité, donc un absentéisme et une désorganisation des services qui

fonctionnent à flux tendu en période épidémique, alors que les hospitalisations et l'engorgement des établissements de santé sont à leur maximum.

L'Académie nationale de Pharmacie :

1-Dans le cadre des vaccinations actuellement recommandées,

- propose que *l'obligation vaccinale des professionnels de santé repose en priorité sur :*
 - les risques d'exposition et de transmission à des populations fragiles
 - et le rapport bénéfices/risques individuel et collectif ;
- demande *l'obligation vaccinale contre la rougeole* pour tous les professionnels de santé en exercice ou en formation, avant leur premier stage professionnel, avec rattrapage à deux doses pour tous les professionnels non vaccinés et sans antécédents et ce, quel que soit l'âge par souci de simplification ;
- demande *l'obligation vaccinale contre la coqueluche* pour tous les professionnels de santé en formation ou en poste, sans exception, notamment pour ceux qui sont en contact étroit et répété avec les nourrissons ainsi que pour ceux qui exercent dans les établissements et services pour personnes âgées, par exemple sous la forme quadrivalente diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche pour les rappels des vaccinations obligatoires (rappels à 25, 45 et 65 ans) ;
- souhaite *l'obligation vaccinale contre la varicelle* pour tous les professionnels de santé et les personnels médico-sociaux en contact avec les jeunes enfants (crèches et collectivités) ainsi que pour les professionnels de santé en formation (dès l'entrée en première année des études médicales, pharmaceutiques et paramédicales) ou en poste dans les établissements et services accueillant des sujets à risque de varicelle grave (immunodéprimés, services de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, pédiatrie, maladies infectieuses, néphrologie) en l'absence d'antécédents de varicelle ou de vaccination, selon le schéma vaccinal actuel de deux doses ;
- souhaite que *toute recommandation ou obligation vaccinale concerne aussi les professionnels de santé libéraux et les professionnels du secteur médico-social*, avec une procédure de vaccination ou de vérification de l'immunisation conforme à celle de la profession exercée, si cela n'a pas été réalisé pendant leurs études ;
- est en accord avec les propos de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé de *faire appel à la déontologie des professionnels de santé* en vue d'une conduite exemplaire auprès des personnels de santé et de la population ;
- est favorable au *développement de stratégies motivationnelles* insistant sur le caractère individuel mais aussi altruiste des vaccinations (bénéfice individuel et collectif) ;
- souhaite une *harmonisation du calendrier vaccinal, des recommandations et des obligations vaccinales en Europe*.

2- Dans le cadre spécifique de la vaccination contre la grippe saisonnière,

- souhaite que la *vaccination soit obligatoire pour tous les professionnels médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques en formation ou exerçant dans une structure de*

- santé ou de soins, publique ou privée*, y compris tous les personnels des pharmacies d'officine en contact avec les patients (pharmaciens, préparateurs, stagiaires, etc.) ;
- insiste pour que, *a minima*, la **vaccination soit obligatoire pour tous les professionnels de santé en formation ou exerçant dans une structure, publique ou privée, hébergeant des personnes âgées** ;
 - propose que les professionnels de santé ayant recours à la vaccination annuelle soient fidélisés par **la gratuité, sans avance de frais, et par la mise en place d'une organisation locale des campagnes de vaccination** permettant à toutes les catégories de professionnels d'y avoir un accès aisé, sans perte de temps (vaccination au sein même du lieu de travail, y compris pour le personnel de nuit) ;
 - est favorable à la **mise en place d'un système de traçabilité de la vaccination** jusqu'à sa réalisation afin de vérifier sa réalité, par exemple sous la forme d'un registre annuel électronique unique qui permettra d'évaluer la couverture vaccinale effective et l'efficacité de la vaccination ;
 - demande que des **mesures particulières soient prises en plus des mesures préventives usuelles d'hygiène pour la protection des personnes âgées et autres personnes à risque contre la grippe en période épidémique**: port d'un masque chirurgical obligatoire pour tous les personnels (médicaux, médico-sociaux et sociaux) non vaccinés, limitation des visites, report des visites d'enfants (classes intégrées aux établissements, centres aérés, enfants des relais assistantes maternelles, etc.).

3- Dans le cadre de la formation et de la communication

- insiste sur la nécessité de **mettre en place ou de renforcer la formation initiale et la formation continue en vaccinologie** dans toutes les formations médicales et paramédicales, quelle que soit la filière suivie ;
- soutient **l'importance de l'information claire et rigoureuse des professionnels de santé** par des messages ciblés sur l'utilité, l'efficacité et le rapport bénéfices/risques positif des vaccinations sur les plans individuel et collectif, par des réunions d'information stratifiées, adaptées aux différentes catégories de professionnels, et par des débats ;
- juge qu'il est indispensable de **dénoncer et contrer les fausses informations**, quelle qu'en soit la source, relayées par les médias et les réseaux sociaux ;
- est favorable à **ajouter aux missions de la Haute Autorité de Santé (HAS) le soin d'assurer la présence réactive, sur les réseaux sociaux, d'une information indépendante et scientifique rigoureuse sur la vaccination et les vaccins**⁵.

Références

- 1- Santé Publique France - InVS. Bulletin épidémiologique rougeole. Données de surveillance au 13 février 2019.
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites/Bulletin-epidemiologique-rougeole.-Donnees-de-surveillance-au-13-fevrier-2019>
- 2- Réseau Sentinelles. <https://www.sentiweb.fr/?page=maladies&mal=7>
- 3- Belchior E. Coqueluche : données épidémiologiques et modalités diagnostiques. invs.santepubliquefrance.fr/content/download/42651/.../Belchior_SMC_pediatrie.pdf

- 4- Santé publique France-InVS. Bulletin épidémiologique grippe, semaine 10. Saison 2018-2019.
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Grippe/Grippe-generalites/Donnees-de-surveillance/Bulletin-epidemiologique-grippe-semaine-10.-Saison-2018-2019>
- 5- Cour des comptes, rapport public annuel 2018. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-rapport-public-annuel-2018>
- 6- HCSP. Avis relatif aux obligations vaccinales des professionnels de santé. 27 septembre et 7 octobre 2016.
<https://www.mesvaccins.net/web/news/9780-l-obligation-vaccinale-des-professionnels-de-sante-revisitee-par-le-haut-conseil-de-la-sante-publique>
- 7- Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2018. Janvier 2018.
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinations_2018.pdf
- 8- Santé publique France.
<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Couverture-vaccinale/Donnees>
- 9- Guthmann J-P, Fonteneau L, Ciotti C, Bouvet E, Pellissier G, Lévy-Bruhl D, et al. Vaccination coverage of health care personnel working in health care facilities in France: Results of a national survey, 2009. *Vaccine* 2012;30:4648-54.